



Accueil Paysan

La Campagne à bras ouverts !

Accueil Paysan Occitanie PM
1, avenue Salvador Allende - 11 300 LIMOUX
E.Mail : occitanie.pm@accueil-paysan.com
www.accueil-paysan-occitanie.com



SOMMAIRE

Bilan moral	1
Accueil Paysan Occitanie 2021-2022	1
Le congé paternité pour les paysans	2
Accueil Paysan Occitanie passe à la télé! 3	
Portes ouvertes à l'asinerie d'en manaou 3	
La ferme à Gégé, sera en tournée en Occitanie	4
Salon Biocybèle : 05 et 06 juin 2022	5
Rendez-vous en Aveyron !	5
Réglementation	7
Constructibilité	8

BILAN MORAL

ACCUEIL PAYSAN OCCITANIE 2021-2022

Encore cette année, nous avons dû faire face à cette pandémie. Comme chacune et chacun d'entre nous, dans nos fermes, nous nous sommes adaptés à ce climat compliqué. Pour beaucoup de structures, il a fallu mettre les bouchées doubles ; plus de touristes dans un temps de plus en plus court, mais avec un flux plus important des citadins vers la campagne. Notre « Accueil Paysan » est un réseau de plus en plus représentatif des vacances souhaitées pour des citoyens en quête d'écologie, d'échanges et de tranquillité!

Ce constat s'amplifie de mois en mois et le contexte européen catastrophique d'aujourd'hui vient renforcer ce besoin de se rapprocher de nos campagnes pendant les vacances, ainsi que d'opérer un changement de vie pour nos nouveaux porteurs de projets.

L'identité régionale de notre association s'étoffe et doit être un pilier. Grâce au professionnalisme de notre animateur Armand, la carte géographique de nos treize départements a du sens et les liens se concrétisent de plus en plus. Tout au long de nos conseils d'administration téléphoniques, nous nous sommes interrogés, concertés sur les sujets jaillissant à la suite de l'AG nationale, des rencontres du collectif et, selon les questionnements ou les problématiques des associations locales.

Notre quatuor de femmes, les trois coprésidentes et la trésorière, font de leur mieux pour être disponibles aux différents échanges et au fil des mois, nous apprenons à nous connaître et reconnaître les compétences de chacune... Tout cela, grâce à Armand qui, contre vents et marées, mène toute la logistique technique et financière au quotidien ; il fait ce qu'il peut pour animer un troupeau de paysans de moins en moins joignables ou disponibles!

La problématique récurrente, qui s'amplifie au fil des années et des événements graves qui s'enchaînent, c'est le manque de mobilisation des adhérents pour gérer leur réseau :

« Accueil Paysan est pensé, organisé et animé par ceux qui en vivent ». C'est le troisième point de notre charte le plus en souffrance! Les animateurs salariés des structures Accueil Paysan sont les premiers à en subir les conséquences et l'essence même de notre réseau est aujourd'hui fragilisée si l'on ne prend pas dès à présent ce constat au sérieux.

Les temps changent très vite, votre réactivité faiblit face à la mesure des événements. Nous ne pouvons pas continuer à « fonctionner » sans changer nos habitudes.

Résilience, résistance et bienveillance doivent nous animer pour continuer à accompagner nos adhérents et tous les porteurs de projets. La simplicité et l'humilité dans des projets constructifs pour soutenir notre réseau seront de mise!

Patricia, Marie et Véro - Co-présidentes Accueil Paysan Occitanie
Le 14 mars 2022



LE CONGÉ PATERNITÉ POUR LES PAYSANS

À la demande de la Présidente de la MSA, nous vous adressons une information sur le congé paternité que nous vous remercions de relayer sur les territoires : Depuis le 1er juillet 2021, le congé paternité a évolué : l'exploitant peut bénéficier d'une allocation de remplacement durant 25 jours (ou 32 jours en cas de naissance multiple), en une seule fois ou fractionnée.

Pour cela, il doit prendre obligatoirement 7 jours à la naissance de l'enfant. Le reste du congé (18 ou 25 jours en cas de naissance multiple) peut être pris immédiatement à la suite des 7 jours obligatoires ou de manière fractionnée, en deux périodes d'une durée minimale de 5 jours chacune, dans les six mois suivant la naissance.

Durant leur congé de paternité, les agriculteurs cessent toute activité sur leur exploitation et, pour assurer la continuité de celle-ci, sont remplacés dans leurs travaux par le Service de

remplacement. Le remplacement est financé intégralement (hors prélèvements sociaux) par une allocation versée par la MSA. Attention cependant, le formulaire de demande de congé de paternité doit être envoyé à la MSA au moins 30 jours avant la date prévisionnelle de l'accouchement de la mère, en indiquant les dates prévisibles des différentes périodes de congé. Actuellement, des demandes font l'objet d'un rejet faute d'avoir respecté ce délai de 30 jours.

Nous vous remercions de sensibiliser à ce délai les exploitants bientôt papas que vous pourriez rencontrer ! Cordialement.



Isabelle MARTIN
Responsable de l'Animation de la Vie Mutualiste
MSA Grand Sud



RENCONTRES DESTINATIONS & SAVEURS OCCITANIE

jeudi 7 avril 2022
Abbaye de Sorèze (Tarn)

Le 7 avril dernier, nous avons participé aux Rencontres Destinations Saveurs Occitanie qui ont eu lieu dans le superbe site de l'Abbaye de Sorèze dans le Tarn.

Ces rencontres avaient pour objectif la promotion de l'agritourisme et de l'œnotourisme en Occitanie, ainsi que sa communication.

Nous avons participé à plusieurs ateliers sur les sujets suivants :

- Amener les habitants de l'Occitanie, levier de consommation permanent sur l'offre agri-œnotourisme, à mieux connaître et promouvoir leur territoire et leur terroir.
- Étudier la définition d'une destination Saveur durable en Occitanie : son positionnement, ses singularités et ses composantes.
- Comment mieux communiquer ensemble? Quels vecteurs d'attractivité développer, quelle représentation?
- Anticiper et utiliser l'événementiel pour faire émerger les destinations Saveurs Occitanie.

Les participants à cette journée étaient surtout issus des Offices de Tourisme de la Région. Certains mettent en place une présentation et une vente de produits locaux au local de l'OT avec dégustation et participation du producteur. Les marchés restent toutefois le lieu incontournable d'échanges avec les producteurs locaux.

Par notre contribution, l'agriculture et Accueil Paysan ont été représentés et notre présence en tant que paysans a été appréciée, car il a été mis en avant que pour avoir de bons produits locaux, il faut avoir des paysans qui les produisent, tout en sachant que notre nombre diminue chaque année et que nous manquons de temps pour la promotion. L'agritourisme est une réponse permettant de valoriser et partager nos savoir-faire.

Quelques pistes ont été évoquées : circuit vélo de ferme en ferme, travailler ensemble pour un tourisme des 4 saisons, impliquer davantage les communes pour organiser des marchés de producteurs, des événements mettant en avant les paysans et leurs produits, créer des lieux de vente de produits locaux dans les espaces publics (Poste, mairie, école, tiers-lieu...), travailler sur l'image digitale et les réseaux sociaux pour toucher les jeunes..

La pause déjeuner-cocktail avec de bons mets locaux a été l'occasion d'échanger entre les participants.

*Nathalie Bohin –Équiloisirs – Ariège
Danielle Magnin –Gîte de la Truie qui file –Tarn*

ACCUEIL PAYSAN OCCITANIE PASSE À LA TÉLÉ!

Jeudi 14 avril, dans le cadre du rendez-vous d'information quotidien présenté par Patrick Noviello, le 18.30 s'est déroulé en direct des studios de France 3 à Toulouse par France 3 Occitanie.

Ce jour-là, l'émission était consacrée à l'agritourisme :

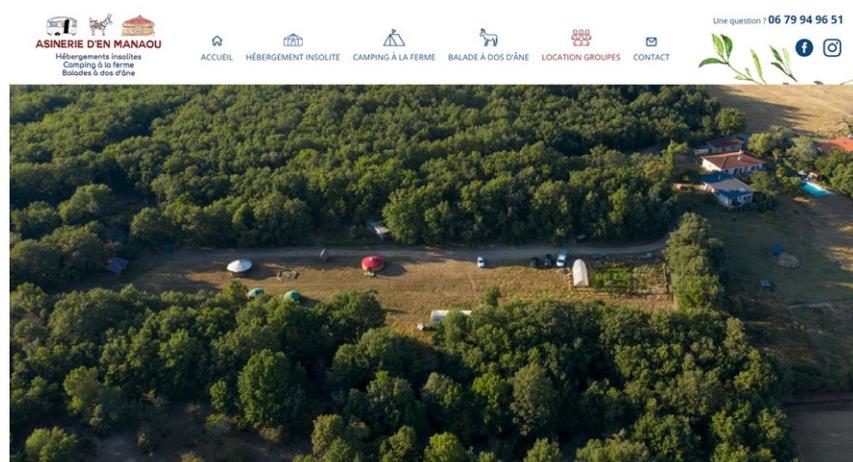
« *Agritourisme : le nouvel Eldorado ?* »

Quel état des lieux du secteur? Quel type d'hébergements? Sur quelles exploitations? Sur quels territoires? Face à la crise économique, l'inflation et le prix de l'énergie, cette filière peut-elle être une solution d'avenir pour nos agriculteurs d'Occitanie? Y a-t-il eu un effet Covid bénéfique pour ces destinations et ce type de tourisme ?

Ont participé à cette émission :

- Véronique GAULT, paysanne confitière et coprésidente Accueil Paysan Occitanie
- Éléna ANTON, agricultrice membre du réseau « Bienvenue à la Ferme »
- Mélanie TISNÉ-VERSAILLES, élue en charge de l'agrotourisme au Conseil Régional Occitanie
- Jacinthe BESSIERE, maître de conférences en sociologie à l'ISTHIA – Université Toulouse J. Jaurès

Consulter la vidéo : <https://embedftv-a.akamaihd.net/a26a5b26ad5e0b25ea63d6b26dab3c20>



PORTES OUVERTES À L'ASINERIE D'EN MANAOU

Bonjour à toutes et tous les paysans paysannes de l'Occitanie,

Le **dimanche 22 mai de 15 h à 19 h**, nous organisons les portes ouvertes de l'Asinerie d'En Manaou !

Appel à toute personne qui le souhaite : un marché de producteurs, artisanal local sera organisé lors de cet après-midi. Merci de me dire par retour de mail si vous souhaitez y participer pour vendre vos produits...

Par la même occasion, pour faire connaître notre réseau AP, un stand sur Accueil Paysan sera mis en place! Nous aurions besoin de volontaires pour cet après-midi!

Toute personne est la bienvenue pour y participer ;)

Amicalement,
Florence Bègue

06 79 94 96 51

Asinerie d'En Manaou 2381, d Route de Pelleport 31 530 Thil
www.asineriedenmanaou.fr



Accueil Paysan Occitanie était présent à ce salon. De nombreuses personnes se sont arrêtées sur notre stand. Beaucoup d'échanges et de distribution de dépliants. Nous remercions nos paysan.nes qui ont tenu le stand !



DOCUMENTAIRE : LA FERME À GÉGÉ, SERA EN TOURNÉE EN OCCITANIE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le film documentaire *La ferme à Gégé*, sera en tournée en Occitanie du 17 au 22 mai pour des projections en avant-première. *La Ferme à Gégé*, c'est le portrait haut en couleur de Gégé, un agriculteur normand sous pression qui, pour échapper à la faillite, a ouvert sa ferme aux enfants des banlieues et s'est transformé en pédagogue virtuose. Drôle et touchant, le film revisite l'écologie, la paysannerie, et l'éducation populaire, depuis le point de vue rare d'un paysan éclairé, les deux pieds ancrés dans la terre.

Gégé ne «représente» pas le monde rural, trop diversifié et en constante mutation, mais il incarne pourtant tout un pan de la l'agriculture : celui des petites exploitations, des paysans fiers de leur métier, respectueux de leur terre. Les questionnements intimes de Gégé concernant l'avenir de sa ferme, la possibilité de la transmission et ses modalités, mais aussi et surtout, la pédagogie sont autant de réflexions et d'analyses politiques de notre société contemporaine.

Les projections se dérouleront en présence du réalisateur [Florent Verdet](#), qui a notamment été l'assistant, puis le producteur de Christian Rouaud sur de nombreux films et notamment, [TOUS AU LARZAC](#), César du meilleur documentaire. Vous pourrez également croiser Gégé, le protagoniste du film, toujours très partant et plein d'énergie pour les rencontres avec le public.

Le film a été sélectionné, entre autres, aux festivals internationaux des rencontres cinématographiques de Gindou 2021, au FIPADOC de Biarritz et à Doc Cévennes. Il vient également de remporter le «Coup de cœur» des programmateurs de la région Occitanie pour le Mois du Doc.

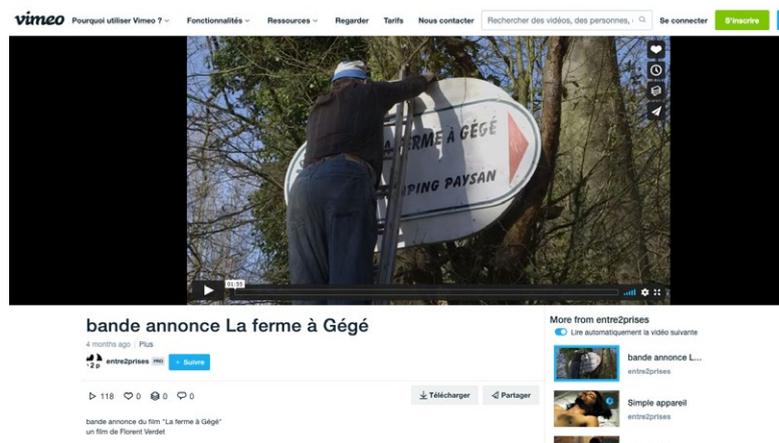
Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux et comptons sur vous pour faire circuler l'information autour de ces rendez-vous de cinéma!

Dates à retenir :

- le 17 mai aux Cinémas de Millau (12),
- le 18 à l'Espace Gilbert à Rieuepeyroux (12),
- le 19 à la Cinémathèque de Toulouse (31),
- le 20 à l'Olympia de L'Isle-Jourdain (32),
- le 21 à la salle des fêtes de Najac (12),
- le 22 à l'Astrolabe de Figeac (46).

Voici la bande-annonce du film pour un petit aperçu :

<https://vimeo.com/663048375>



SALON BIOCYBÈLE : 05 ET 06 JUIN 2022

Biocybèle, c'est la foire incontournable aux produits de l'agriculture biologique et aux alternatives, avec de nombreux exposants, conférences, micro-forums, ateliers et démonstrations, animations, soirée festive, librairie.

- Alimentation Légumes et fruits frais et transformés – Fromage, viande, poisson, charcuterie – Pain, pâtisserie, biscuiterie – Miel et produits dérivés – Boissons : bière, vin et boissons diverses.

- Artisanat (Bois, textiles, literie, cuir et autres). Associations et entreprises éthiques Environnement – Habitat, énergies renouvelables – Jardinage, agriculture – Librairie, édition, presse – Solidarité, développement – Petite enfance.

Des conférences sur des thèmes forts :

- défense de l'élevage paysan (Paul Ariès)
- les dérives de la santé (Dr Antiknock)
- de quoi avons-nous besoin ? (Mireille Bruyère : les Économistes Aterrés)
- conférence gesticulée sur la

sécurité sociale alimentaire (Mathieu Delmais)

- Forum habiter autrement (habitat participatif, collaboratif, coopératif)
- spectacle « de la banette au pain » (JP Berlan)

L'espace biodiversité comprend des buttes permanentes de jardinage, des présentations de variétés anciennes de céréales, des carrés d'engrais verts, une roseraie et de nombreuses animations.

Des animations festives :

- animations musicales : concert sous chapiteau et déambulations.
- animations enfants : espace jeux, ateliers et spectacles

Un espace buvette et restauration

Accueil Paysan 81 tiendra un stand! Venez nous rencontrer!

5 & 6 juin 2022
Dimanche et lundi de Pentecôte
Graulhet ~ 81
Parc de la Bousquetarié

40^e édition

Biocybèle

Foire des produits de l'agriculture biologique et des alternatives

05 63 57 60 00 - www.nptarn.org **Entrée gratuite!**

NATURE & PROGRES

RENDEZ-VOUS EN AVEYRON !

Le 18 et 19 juin 2022 avec Accueil Paysan Aveyron

Secteur : Accueil Paysan du causse de Sauveterre aux monts du Lézou

Samedi 18 juin – Rando du printemps avec Accueil Paysan

À la [Ferme de la Blaquièrre](#) et au [Mas de la Bohème](#).

- => Démarrage à 9 h 30 du [Mas de la Bohème](#) à Saint-Léons-du-Lézou avec le départ de la randonnée pédestre facile, guidée par Nadine 9 kms sur les crêtes de Saint-Léons
- => 12 h – Pique-nique tiré du sac [Mas de la Bohème](#) (café offert)
- => 14 h – Sophro-balade guidée « circuit de la zénitude », 2 kms pour allier de manière douce et ludique marche et sophrologie.
- => 16 h 30 – Découverte de la [Ferme de la Blaquièrre](#) au col d'Engayresque, visite des dromadaires et dégustation de fromages de brebis;

Venez découvrir le réseau Accueil Paysan», ses producteurs leur environnement et leurs produits.

Tarif **5 €** par personne la journée, inscription souhaitée pour une bonne organisation de la journée.

Mas de la Bohème : Nadine 06 33 33 13 53 nadine.seguret.albouy@orange.fr

Ferme de la Blaquièrre : Sylvia 06 75 09 31 73 contact@lablaquiere.com



Accueil Paysan, la campagne à bras ouverts!

Secteur : Aveyron Ouest

Samedi 18 juin / Dimanche 19 juin, on fête le Printemps avec Accueil Paysan : repas-concert, rando nature à pied et à vélo, pique-nique à la ferme (participation libre, mais nécessaire).

Le [camping du Gourpassou](#), [la ferme équestre de Daoudou](#), [la ferme pédagogique du Marigot](#), [le camping des étoiles](#) vous accueille :

Samedi 18 juin

Repas concert au [Camping des Étoiles](#) avec Bernardo Sandoval et Paamath (guitares et voix aux couleurs du monde).

Plat : **10 €** sur réservation

=> Concert 21 h : **10 €**. Possibilité de passer la nuit au camping en chalet ou mobil-home sur réservation : 10 € apporter draps ou duvets.

Tél. Sylvie 06 22 03 00 69



Dimanche 19 juin 4 randonnées entre les lieux de vacances « Accueil Paysan »

2 circuits en liberté à pied, à vélo, en voiture...

- **Circuits n°1** - RDV à Najac sur le stand Accueil Paysan pour avoir les informations sur le circuit en direction de la Ferme équestre de Daoudou (16 km A-R 4 heures, dénivelé A+347 et R+440).

À la ferme : pique nique et visite de l'installation pédagogique dans la forêt à destination du public handicapé.

- **Circuits n°2** - RDV à Najac sur le stand Accueil Paysan pour avoir les informations sur le circuit vélo de route en direction du camping du Gourpassou où la buvette est ouverte, étapes prévues au Camping des Étoiles et à la Ferme du Marigot (de 10 à 20 km A-R selon routes choisies, dénivelé A+339 et R+440).

Pique-nique tiré du sac. Buvette ouverte visite potager et poulailler, pétanque.

RDV à tous les participants à partir de 17 h à la Ferme du Marigot pour clôturer la journée autour d'un verre.

PS : Possibilité de location de vélos électriques et musculaires à l'AAGAC base de loisirs de Najac : www.activites-loisirs-aveyron.com

Possibilités de locations de mobil-home au Gourpassou.

Tél. Léna : 06 02 29 05 33

2 circuits départs groupes :

RDV pour les inscriptions avec un accueil sur le marché de Najac « stand Accueil Paysan »

- **Circuits n°1** - 10 h 30 : Départ du marché : rando circuit pédestre accompagnée vers le plateau : Camping des étoiles et Ferme du Marigot durée 3 heures 30 AR, 13km, dénivelé +350, buvette au camping et pique-nique tiré du sac à la Ferme du Marigot.

16 h : Retour Najac

- **Circuits n°2** - 10 h 30 : Départ du marché : rando circuit VTT, bon niveau de vélo, vers le Vieur : Camping du Gourpassou (23 km aller, 12 km retour – dénivelé A55 et R+478 et +64) pour le pique-nique tiré du sac. Buvette ouverte visite potager et poulailler, pétanque...

Etapes sur le plateau pour visites des deux autres lieux d'accueil : au Camping des Étoiles buvette, à la Ferme du Marigot visite avec Francis, le guide paysan.

16 h/17 h : Retour Najac

Renseignements :

Tél. Véronique : 06 09 39 83 28 ou Sylvie : 06 22 03 00 69



RÉGLEMENTATION : ZOOM SUR LA TINY-HOUSE

Depuis quelques années, les tiny-houses sont devenues des habitations tendance. Ces constructions écologiques s'inscrivent dans une démarche responsable et permettent, pour un coût inférieur à un mobil-home ou à une maison traditionnelle, de profiter d'un cadre verdoyant. Dans les prochains mois, vous opterez peut-être pour la construction d'une tiny-house, afin qu'elle vous serve d'habitation, de bureau pour télétravailler, ou encore, de studio pour votre jeune adulte qui n'est pas prêt à quitter le nid... Les constructeurs de ces petites habitations se sont multipliés en France ces dernières années.



1

Une tiny-house, c'est quoi?

Littéralement, une tiny-house est en fait une « minuscule maison », qu'on peut situer entre la roulotte et la maison... Elle se présente comme une petite habitation sur remorque. Elle est considérée comme une résidence mobile et doit conserver sa mobilité pour être qualifiée de tiny-house, à la différence d'un abri de jardin, qui, lui, est posé sur le sol.



2

Une tiny house est mobile

C'est la définition de ce type d'habitation, et légalement, elle doit rester sur remorque pour être qualifiée de tiny house, ce qui implique qu'elle doit normalement être mobile. Et les déplacements sur nos routes françaises en mauvais état peuvent s'avérer un véritable cauchemar. Sans compter qu'il faut évidemment posséder un permis BE pour pouvoir tracter la tiny, et accessoirement, un véhicule suffisamment puissant pour réaliser l'opération. On oublie la Renault Zoé électrique, écologique, mais pas assez solide pour ce genre de manipulation...



3

Une réglementation contraignante

Contrairement à ce que l'on pourrait penser ou lire, on n'installe pas une tiny house n'importe où ! Il faut effectuer une déclaration préalable pour tout stationnement de plus de trois mois si le PLU le prévoit. Et il faut bien entendu, attendre que la demande soit acceptée avant de s'installer. La loi Alur reconnaît l'habitat léger et démontable, mais aucun décret ne la rend encore applicable. C'est donc au bon vouloir des municipalités que vous pourrez ou non installer votre tiny house pour en faire une résidence principale.

Il est absolument interdit de stationner sur les espaces suivants :

- Les zones déclarées comme agricoles (A) ou zones naturelles (N) définies par le plan local d'urbanisme du lieu de stationnement.
- Les zones où la création de terrains de camping est interdite.
- Les forêts, bois ou parcs classés semblent être un lieu idéal ; pourtant, il est également interdit d'y poser une tiny house !



4

Quelles sont les règles d'urbanisme françaises ?

Les tiny-houses ne sont arrivées qu'en 2013 en France. Il n'existe donc pas de réglementation spécifique à ce type d'habitat. Pour la loi, ces petites maisons, puisqu'elles sont mobiles, sont assimilées à des caravanes ou mobil-homes. C'est donc cette législation qui s'applique avec la loi ALUR (Accès au logement et urbanisme rénové). Comme la tiny-house ne possède pas de fondations, elle ne nécessite donc pas de permis de construire, sauf si elle dépasse les 20 m² d'emprise au sol.

Dans la législation française, une tiny-house est une résidence démontable à vocation d'habitat permanent. C'est-à-dire qu'elle doit réunir les trois critères suivants :

- Être occupée moins de 8 mois par an comme résidence principale;
- Être démontable et mobile;
- Disposer de ses propres réseaux (eau et électricité);
- Les règles classiques en matière d'autorisations d'urbanisme prévalent donc.

Selon son emprise au sol, les règles d'urbanisme diffèrent... Et un permis de construire peut être obligatoire pour construire sa tiny-house.



5

Dans quels cas faut-il un permis de construire ?

Si la surface du plancher se situe entre 5 et 20 m² (ou 40 m² en zone classée urbaine), une déclaration préalable de travaux suffit. La hauteur de votre tiny-house devra également être inférieure à 12 m. Si la surface au sol dépasse 20 m² ou 12 m de haut, alors il faudra faire une demande de permis de construire. Attention également au plan local d'urbanisme (PLU) qui peut s'avérer très contraignant. Il faudra par exemple respecter une certaine distance avec les clôtures de vos voisins et que votre entrée ne soit pas en vis-à-vis... Si vous vous situez en limite de zone agricole, naturelle ou forestière, le permis de construire est encore plus difficile à obtenir, car ces zones sont souvent considérées comme « non constructibles ».



6

Entropie, c'est qui ?

Entropie est une association grenobloise fondée en 2008 qui propose un modèle alternatif de production d'objets et met à votre **disposition des plans gratuits pour l'autoconstruction de petites maisons**. Elle se base sur trois grands principes qui sont l'autoproduction, l'écoconception et le design libre. L'association développe des outils tels que des ateliers de formation ou encore des plans de montage d'objets qui se destinent aux autoconstructeurs. Novices ou confirmés, ces constructeurs peuvent, grâce à Entropie, se réapproprier les techniques d'autoconstruction. Cela permet aux uns de gagner en autonomie et aux autres de partager les connaissances et leur savoir en la matière.

Info : <https://tinyhouse.asso-entropie.fr/plans/>

CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONES AGRICOLE ET NATURELLE

En zones agricoles (zones A) et naturelles (zones N) des plans locaux d'urbanisme ne peuvent en effet autoriser que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole (et forestière pour les zones N), à des équipements collectifs ou à des services publics (CINASPIC).



Deux exceptions étaient prévues avant la loi ALUR :

1

Dans ces zones A et N pouvaient être délimités des secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) destinés à d'autres constructions que celles énumérées ci-dessus. En pratique cependant, cette disposition est source de dérives, notamment en ce qui concerne le nombre et la taille des pastilles (imaginons une petite pastille sur un plan de zonage pour délimiter un micro secteur en zone naturelle où sont autorisées les constructions). Le STECAL est souvent coûteux en matière d'équipements, de services publics et de réseaux, consommatrice de terres cultivables, préjudiciables à la qualité des paysages, et sources de difficultés pour l'économie agricole de par proximité qu'elles impliquent entre exploitations agricoles et non agricoles. Par ailleurs, dans près de la moitié des départements où les communes ont eu recours à la technique du pastillage, on a constaté un pastillage sur des parcelles non bâties, facteur supplémentaire de mitage des espaces agricoles ou naturels.

2

De plus, dans les zones A, le règlement pouvait désigner les bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, pouvaient faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole. Cette possibilité n'était pas ouverte aux zones N.

La loi ALUR a encadré la première exception tandis que la loi d'avenir pour l'agriculture a étendu le champ d'application de la deuxième, redéfinissant ainsi les possibilités d'évolution des constructions situées hors STECAL et en zones A et N des plans locaux d'urbanisme. L'objectif est de prévoir une utilisation adaptée de chacun de ces outils en fonction des situations locales, dans le respect de l'objectif global de lutte contre le mitage et de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le caractère exceptionnel des STECAL

Les zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme sont des zones en principe inconstructibles ou pour lesquelles la constructibilité doit rester très limitée.

Afin d'éviter certaines dérives, il a donc été décidé de restreindre le recours aux STECAL en précisant que ces derniers devaient rester exceptionnels. Le terme exceptionnel s'appréciera différemment selon les caractéristiques du territoire ou du projet en cause. Il s'agit, pour l'EPCI ou la commune, de justifier dans le rapport de présentation du PLU que la délimitation des STECAL dans le règlement du PLU respecte le caractère exceptionnel posé par la loi, eu égard aux caractéristiques du territoire et de la zone concernée, ainsi qu'à la nature du projet envisagé. Ainsi, la pertinence de créer des STECAL pour implanter un projet donné ne s'apprécie pas de la même manière selon qu'il s'agit d'un territoire marqué par un habitat dispersé ou d'un territoire sans aucun mitage.

Autre exemple : la manière d'apprécier le caractère exceptionnel des STECAL n'est pas aussi strict dans le cas d'un besoin de constructibilité lié à des considérations de sécurité ou de risques que dans le cas d'un projet « classique ». Les enjeux locaux en matière de protection des espaces naturels et agricoles sont également un élément à prendre en compte. L'objectif est d'éviter un recours systématique à ce mécanisme

pour traiter l'intégralité du bâti existant en zone agricole ou naturelle, dans le respect du caractère exceptionnel des constructions dans ces zones.

L'autorité compétente en matière de document d'urbanisme devra donc identifier précisément le ou les projets ou situations qui pourront bénéficier de ces dispositions.

En zone agricole restent ainsi possibles les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics (CINASPIC), dès lors qu'elles ne sont pas contraires à la destination de la zone. Il s'agit, par exemple, des éoliennes, des châteaux d'eau, des antennes-relais... Mais dans l'hypothèse d'un projet ne répondant pas de manière évidente à la qualification de CINASPIC, car non strictement nécessaire à des équipements collectifs ou à des services publics, le recours au STECAL pourra être envisagé (notamment par les coopératives d'utilisation du matériel agricole [CUMA] pour l'installation de constructions mutualisées pour l'agriculture, hutte de chasse, abris de pêche, hangar de stockage de bois, de matériel agricole, abri pour chevaux à usage de loisirs...).

Le fait que les zones agricoles et naturelles soient des zones de constructibilité très réduites ne doit bien sûr pas empêcher de gérer le bâti existant. Des dispositions spécifiques ont donc été prévues par la loi à cet effet.



Remerciements pour le soutien de nos partenaires sur l'ensemble de nos actions



Et retrouvez nous sur : @AccueilPaysanOccitanie

